



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 5 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 5^e jour du mois d'avril 2017, à 18h30, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Frédéric Delarosbil.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Rémi Whittom,
Alain Delarosbil,
Hébert Huard

Sont absents : Messieurs Paul-Arthur Blais et Christian Grenier.

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier et Madame Annie Chapados, directrice du service de la trésorerie et des finances.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant, Frédéric Delarosbil, ouvre la séance à 18h 45 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire suppléant, Frédéric Delarosbil, constate que le quorum est atteint.

2017-04-75 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de document
5. Résolution portant sur la participation à un programme du Conseil des arts et des Lettres du Québec
6. Résolution visant l'adoption d'un Règlement portant sur le dossier de l'ancien couvent
7. Résolution visant un soutien au Centre de la Petite enfance de Paspébiac
8. Adjudication contractuelle portant la mesure d'accumulation des boues aux étangs aérés
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Il est proposé par **Madame Gina Samson** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

2017-04-76

5- RÉSOLUTION PORTANT SUR LA PARTICIPATION À UN PROGRAMME DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec a créé un programme visant à assurer des investissements significatifs en région;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec investira en Gaspésie des sommes équivalentes aux sommes consenties par les cinq MRC, les villes et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les cinq MRC et plusieurs villes et municipalités de la Gaspésie ont déjà fait connaître leur intention d'investir dans ledit programme d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec avec son investissement doublera les sommes consenties par les MRC et les villes et municipalités et assurera ainsi des soutiens pour les organismes artistiques, culturels et pour les artistes de l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette action est en ligne avec la politique culturelle adoptée par la Ville de Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **mMonsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil municipal établisse cette première participation à un montant de deux mille dollars (2 000\$) annuellement, pour les trois prochaines années et que la direction de la Culture et des Loisirs de la Ville de Paspébiac transmette la résolution à la direction du CALQ.

Adoption unanime

2017-04-77

6- RÉSOLUTION VISANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT PORTANT SUR LE DOSSIER DE L'ANCIEN COUVENT

CONSIDÉRANT QU'à la suite de déficiences et de travaux incomplets constatés dans la projet de l'ancien couvent, un différend judiciaire a été engagé;

CONSIDÉRANT les déficiences reconnues et les travaux incomplets, la Ville a retenu le paiement de réserve fixé à 10% de l'acte contractuel réalisé avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT les dites déficiences et travaux non complétés, la Ville a présenté des réclamations significatives;

CONSIDÉRANT une différence entre les sommes réclamées et la somme due à l'entrepreneur et au cautionneur, la Cour du Québec, après entente entre les parties, invite la Ville à déboursier une somme de cent mille dollars au cautionneur, avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** appuyé par **Madame Gina Samson** que la Ville de Paspébiac autorise le service de la Trésorerie et des Finances à transmettre une somme de cent mille dollars (100 000\$) plus les taxes applicables à l'Unique Assurance qui agit comme cautionneur au dossier.

Adoption unanime

2017-04-78

7- RÉSOLUTION VISANT UN SOUTIEN AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a reçu une demande de soutien du Centre de la petite enfance aux prises avec une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance est dans l'obligation de restaurer son bâtiment, de chercher à se relocaliser, ou encore d'envisager une nouvelle construction sur un nouveau site;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de la petite enfance de Paspébiac sera devant des choix dont les conditions seront fixées par le Ministère de la Famille de Québec;

CONSIDÉRANT QU'une première recherche a été effectuée par la direction générale et le service d'urbanisme de la Ville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Rémi Whittom** et appuyé par **Madame Gina Samson** que le conseil, devant l'urgence du dossier, devant l'impossibilité de pouvoir accueillir favorablement le Centre de la Petite Enfance dans l'un de ses bâtiments se prononce favorablement pour accorder un site afin de soutenir le Centre dans un projet de nouvelle construction. La Ville s'engage de plus à exécuter les travaux requis pour assurer les services d'aqueduc et d'égout aux limites du terrain ciblé.

Le conseil mandate la direction générale de transmettre la décision du conseil et les coordonnées du site. Le site est situé sur la 1ere Avenue-Est non loin du Centre culturel, de l'église et adjacent au Centre professionnel, sur le lot 5 235 275 et ses dimensions sont 38 mètres de façade et 72 mètres de profondeur.

Adoption unanime

2017-04-79

8- ADJUDICATION CONTRACTUELLE PORTANT LA MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT l'obligation de faire effectuer la mesure d'accumulation des boues des trois étangs aérés en 2017 selon les critères du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été déposée au Service technique et de la qualité de la vie par Écho Tech H2O inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de service accorde de plus une réduction de 15% si le mandat est accordé avant le 15 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste à la transmission d'un rapport, une description de la méthodologie, les résultats d'accumulation de boues au fond et sur les pentes des bassins, un schéma bathymétrique, les formulaires des mesures de boues et des recommandations quant à la nécessité de vidange des étangs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard** que le conseil autorise le service technique et de la qualité de vie à accorder le mandat à la firme Écho-Tech H2O inc. pour un montant maximal de mille sept cent soixante-quinze dollars (1775\$) avant les taxes applicables et que la transmission de la présente soit effectuée avant le 15 avril 2017.

2017-04

9- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

2017-04-80

10- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Gina Samson** que la séance soit levée. Il est 19h30.

Frédéric Delarosbil, pro-maire

Paul Langlois, directeur général et greffier